

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de Cloridorme tenue le 18 juillet
2017 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Denis Fortin
Valère Huet
Mmes Sophie Côté
Laurence Beaudoin

Était également présente Madame Marie Dufresne,
directrice générale, Léona Francoeur sec-adj. de même que
l'Inspecteur municipal, monsieur Yvan Pruneau.

2- ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant, monsieur Denis Fortin,
constate le quorum et déclare la séance extraordinaire
ouverte.

3- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution #201-07-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE L EST
RÉSOLU L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Annulé résolution # 194-07-17 (illégale) voix
explications
- 2- Demande D. Mainville (système eaux usées)
- 3- Nivelage route Colonie
- 4- Véhicule de services blanc (toujours au garage)
- 5- Bris BF route Pruneau
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #202-07-17

Installation fosse septique au chalet des sports

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait mandaté Englobe
afin qu'ils réalisent des tests de sol pour l'implantation
de la fosse septique et du champ d'épuration des eaux
usées;

CONSIDÉRANT QU'un rapport fut remis par Marc Chrétien,
ing. Chez Tétratech, ce rapport identifiant les zones où
devait être implanté le système, soit le PU4 et le PU5;

CONSIDÉRANT QUE suite à une discussion téléphonique du 14
juillet dernier, l'ingénieur nous reconfirme que le
système doit être installé aux endroits ciblés, alléguant
le fait que le déplacé au PU3 entraînerait de possible
problème de gel suite au déneigement de la route car le
tuyau traverse la route;

POUR CES MOTIFS IL EST PRÉPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE
ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Cloridorme autorise son
inspecteur municipal monsieur Yvan Pruneau à contacter les
3G tel que déjà mentionné à la résolution # 171-06-17 et
annule par le fait même la résolution # 194-07-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #203-07-17

Demande /traitement UV citoyen

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de monsieur Éric Côté de Norda Stello, afin de savoir si la municipalité acceptait l'entretien et la responsabilité d'un système de traitement par UV pour un citoyen (123, route 132) ayant subi une perte de terrain lors des grandes marées du 30 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs endroits sur son territoire la municipalité de Cloridorme connaît des périodes importantes d'érosion des berges causé par les fortes marées, et que des résidences ont dû être relocalisées par le passé;

CONSIDÉRANT QUE la situation, au lieu de s'améliorer va se dégrader au fil des saisons et que plusieurs résidences sont déjà en situation précaire;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT;

QUE le conseil municipal de Cloridorme refuse de prendre cette responsabilité et doit donc refuser la demande émise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution #204-07-17

Nivelage route de la Colonie

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal procèdera à du nivelage dans la route de la Colonie et fera effectuer les travaux par Transport JSC Boulay au coût horaire de 150\$, durée d'une journée.

Les coûts de ces travaux seront imputés aux redevances de Cartier Énergie.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

Résolution #205-07-17

Véhicule de services

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la réparation du Ford 4 x4 étant donné le peu de kilomètres.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ

Maire-suppléant

Sec-très.

Résolution #206-07-17

Bris d'une purge de nettoyage

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise son inspecteur municipal
a procédé à la réparation de la purge de nettoyage située
dans la route Pruneau qui a été percuté et brisé par une
citoyenne de Cloridorme et que facture de la réparation
lui sera transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Possibilité de toilette chimique au chalet des sports, à
cause activité annulée- et que la municipalité devrait se
vendre, mentionner les bons coups au lieu de toujours du
négatif.

Résolution #207-07-17

Levée de la réunion

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU la clôture de la séance à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Denis Fortin maire-suppléant, atteste que la
signature du présent procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire-suppléant

Sec-très.

